

Direction Générale des Services / Direction des Affaires Juridiques du Domaine et de l'Administration Générale

Administration Générale

REF : DAJDAAG2011031

Signataire : ED/

OBJET :Présidence du conseil d'administration du centre de gérontologie Constance Mazier.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le décret N° 2005-1260 du 4 octobre 2004

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L2121-33 ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment son article L315-10 ;

Vu la délibération n° 181 du 10 juillet 2008 élisant Véronique HAMMACHE en qualité de présidente du conseil d'administration du centre de gérontologie Constance MAZIER ;

Vu l'arrêté municipal du 25 août 2011 attribuant à Véronique LE BIHAN une délégation de fonctions en ce qui concerne les Seniors, la prévention de la dépendance et de l'isolement des personnes âgées, le Conseil de Sages, la gestion de l'eau et nouveau contrat d'affermage ;

Vu la lettre de Véronique HAMMACHE en date du 18/10/2011 portant démission de ses fonctions de présidente du conseil d'administration du centre de gérontologie Constance MAZIER ;

Considérant qu'en application des textes susvisés, le Maire propose au Conseil municipal l'élection de Véronique LE BIHAN en qualité de présidente du conseil d'administration du centre de gérontologie Constance MAZIER ;

A la majorité des membres du conseil, le groupe "gauche indépendante et citoyenne" s'étant abstenu

DELIBERE :

ELIT Véronique LE BIHAN en qualité de présidente du conseil d'administration du centre de gérontologie Constance MAZIER.

Le Maire

Jacques SALVATOR

Reçu en Préfecture le : 21/10/2011

Publié le : 26/10/2011

Certifié exécutoire le : 26/10/2011

Pour le Maire

L'Adjoint délégué